VILLE DE CRUSEILLES
(HAUTE-SAVOIE)

ARR-VOIRIE-TEMP-2025-139

ARRÊTE

PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DE CIRCULATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE MAIRE DE CRUSEILLES,
- **VU** le Code de la voirie routière,
- **VU** l'ordonnance n° 58-1216 du 15 Décembre 1958 sur la police de la circulation routière,
- **VU** la loi n° 66-407 du 18 Juin 1966 relative aux pouvoirs des Mairies en matière de circulation routière,
- **VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212.1 et suivants et L 2213.1 et suivants,
- **VU** le Code de la route,
- **VU** les articles du Code pénal,
- **VU** l'arrêté n°99/22 du 21 septembre 1999 portant réglementation provisoire de circulation durant la période qui précède et suit la vogue annuelle,
- **CONSIDÉRANT** qu'il est indispensable de renforcer la sécurité et le maintien du bon ordre sur l'Avenue des Ebeaux, du vendredi 26 au lundi 29 Septembre 2025,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement seront interdits « Avenue des Ebeaux », conformément au plan ci-après :
- Zone Verte, du mardi 23/09 à 19h00 au lundi 29/09 à 12h
- Zone Orange du mardi 23/09 à 22h30 (après les activités du gymnase) au lundi 29/09 à 12h
- Zone Bleue du vendredi 26/09 à 17h30 au lundi 29/09 à 3h00.

ARTICLE 2 : Des barrières de police seront positionnées de part et d'autre du secteur réglementé pour délimiter clairement le périmètre concerné.

ARTICLE 3 :

a) La signalisation de police adaptée sera installée conformément à la réglementation.

b) Un fléchage de déviation sera positionné sur l'itinéraire concerné.

ARTICLE 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CRUSEILLES,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de CRUSEILLES,
- Monsieur l'ASVP de Cruseilles

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cruseilles, le 19 août 2025

Madame le Maire,
Sylvie MERMILLOD

MAIRIE DE CRUSEILLES 74350 (Haute-Savoie)

Affiché le :
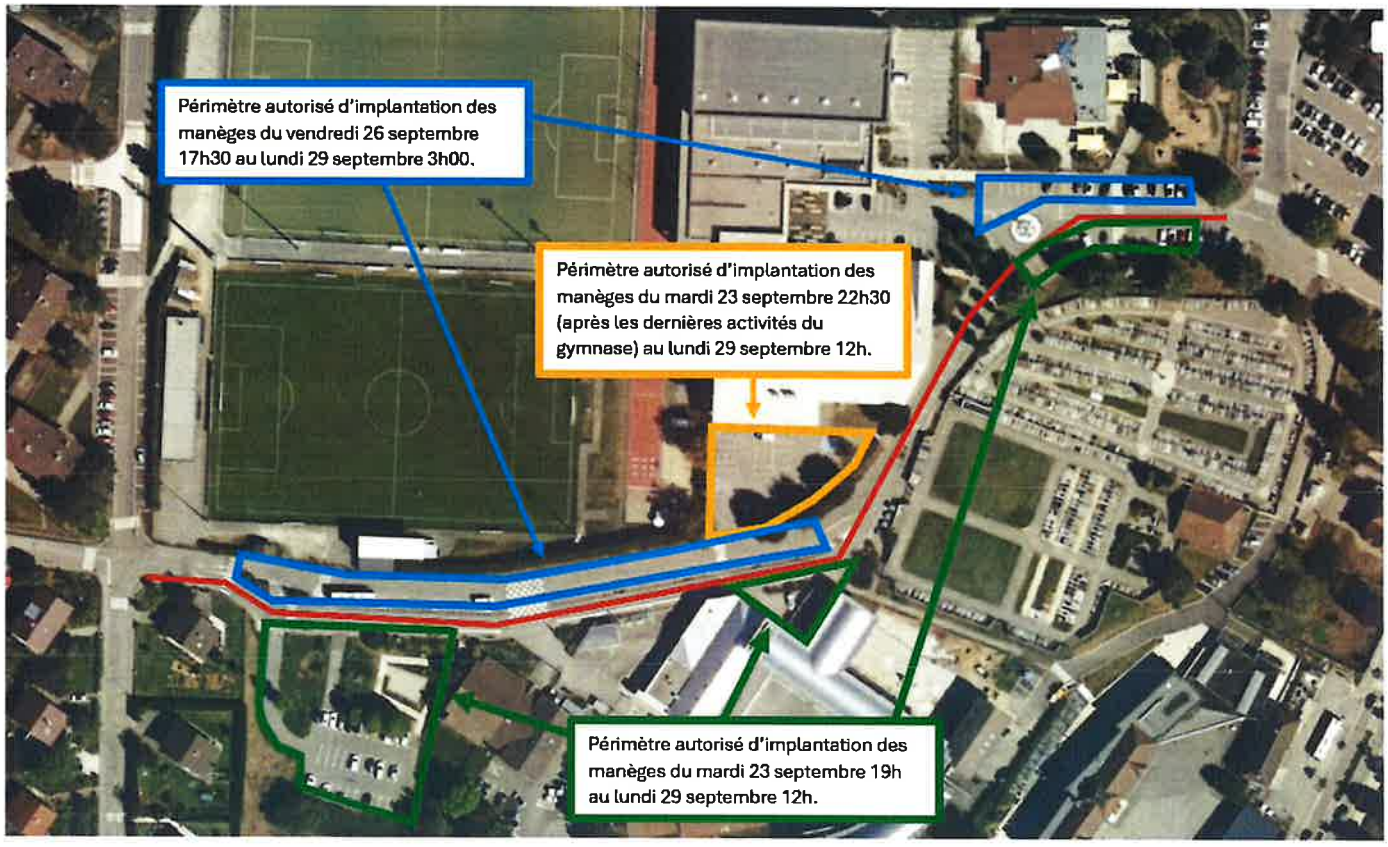
Planning d'arrivée dans les différentes zones de la fête foraine